

la loi sur les ressources en eau du Canada portant sur la qualité, la quantité et la gestion de nos eaux. Je le répète, c'est là exactement l'objet de la loi sur les ressources en eau du Canada. Donc, je le demande encore une fois, quelle est la raison de ce bill?

[Français]

Je n'ai pas à redire, encore une fois, contre l'honorable ministre à ce sujet, mais le ministre des Pêches et Forêts (M. Davis) n'a pas confiance dans le projet de loi C-144 concernant l'aménagement des eaux. Il est évident, maintenant, que le bill C-144, portant sur la gestion des ressources en eau du Canada, ne suffit pas pour régler les problèmes du Nord et les problèmes complexes des eaux canadiennes. Voilà exactement quelle position notre parti a prise à cet égard. La seule raison, à mon sens, pour laquelle le ministre présente ce projet de loi, c'est qu'il n'a pas confiance, pas plus que le ministre des Pêches et Forêts, d'ailleurs, dans le projet de loi C-144.

[Traduction]

Selon l'article 2(1), la définition des «eaux» est la suivante:

«eaux» désigne les eaux de toute rivière, cours d'eau, lac ou autre nappe d'eau intérieure se trouvant à la surface ou dans le sous-sol du territoire du Yukon et des territoires du Nord-Ouest.

Cela concerne-t-il simplement l'eau douce, ou les eaux situées à l'intérieur des frontières comme le suggérait l'autre jour le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp)? Le bill est mal rédigé car il dit mal ce qu'il veut dire. Ce bill est-il censé traiter de la pollution dans l'Arctique? Il est évident que le gouvernement ne sait pas comment s'attaquer aux problèmes de la gestion de nos eaux, y compris ceux de la pollution. Voyez les mesures législatives en tronçons que le gouvernement a présentées. Nous nous y sommes opposés pendant ces cinq derniers mois. Voyez tous les amendements qu'il faudra envisager d'apporter aux lois actuelles. Évidemment, les ministres n'utilisent le congé d'été que pour aller en vacances.

Le problème que le bill cherche à résoudre existe depuis longtemps, mais le gouvernement n'y accorde pas un effort suivi et se contente de présenter des mesures législatives en tronçons. Il n'a pas étudié l'ensemble du problème de la pollution et de la gestion des eaux. Il agit impulsivement. On traite une question, puis une autre. Si un bill sur la pollution est défectueux, on présente un amendement. Maintenant, le gouvernement s'occupe des phosphates; il peut avoir bientôt à s'occuper d'autres détersifs. Nous nous occupons maintenant du Nord, et ainsi de suite. Pourquoi le gouvernement ne fait-il pas les

choses comme il se doit, une fois pour toutes? C'est pourquoi je dis que le bill est inutile—il ne sert à rien et nous nous y opposerons. En outre, il constitue une insulte aux efforts déployés par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

• (4.40 p.m.)

M. R. J. Orange (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, je ne veux pas parler longuement du projet de loi à l'étude aujourd'hui. Toutefois, contrairement au préopinant qui a fait une violente sortie contre la mesure, je voudrais dire que je me réjouis de l'initiative du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) qui a présenté le bill sur les ressources en eau à l'intérieur du territoire du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Par la présentation de ce projet de loi, le gouvernement reconnaît que les territoires du Nord, à savoir le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, deviendront un jour des provinces canadiennes.

Ce bill est le pendant et le complément de la loi sur les ressources en eau du Canada. Il prévoit l'application de la loi sur les ressources en eau du Canada dans les territoires du Nord-Ouest et au Yukon, comme la chose se ferait en Ontario au moyen d'une loi provinciale. À cet égard, il y a d'autres règlements et d'autres lois qui s'appliquent exclusivement à ces territoires du Nord. Je songe à la loi sur la conservation du pétrole et du gaz, adoptée l'année dernière, à la loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon et à bien d'autres qui touchent les ressources du Nord canadien.

Si mon interprétation est juste, ce bill sur les ressources intérieures en eau n'est pas conçu principalement en fonction du problème de la souveraineté parce qu'il s'applique aux eaux dans les îles de l'Arctique. Nous avons tous exprimé nos vues sur la question de la souveraineté, et je ne vois pas du tout en quoi ce bill touche la souveraineté sur les eaux de l'Arctique canadien.

La présentation et la mise en application de ce projet de loi nous permettront de contrôler l'utilisation et l'exploitation des eaux et de mettre de l'ordre dans ces régions du Nord canadien. Je suis heureux de l'initiative du ministre à ce sujet parce que, dans le passé, on aurait pu abuser de ces eaux s'il y avait eu des développements économiques. À titre d'exemple, la baie de Yellowknife où à chaque printemps les résidents s'inquiétaient des écoulements d'arsenic en provenance de deux mines d'or de la région. À mesure que Yellowknife grandissait, il devenait impérieux que la ville coopère avec le gouvernement territorial et les compagnies en cause afin de découvrir une nouvelle source d'eau. Heureu-

[M. Comeau.]